Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-212901722-20260924-2026_57-DE

COMMUNE de PLOMODIERN

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 17

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOMODIERN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël BLAIZE, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2026

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :
Laure-Anne KÉRISIT, Gilles FÉREC, Dominique MIGNON, Alain PLAUD, Corinne FLOC'H, Nicole BOURHIS, Patrick PHILIPPE, Philippe PLOUZENNEC, Marine HILLION, Damien LE BRIS, Fabrice MARCHADOUR, Nathalie JAVELLE, Gwladys GOUDON, Eddy DEBIEU, Amélie THÉBAULT.

Etaient absents excusés :
Anne-Laure MEUDEC a donné procuration à Patrick PHILIPPE

Étaient absents : Estelle ALLAIN et Alain JOLEC

Secrétaire de séance : Gwladys GOUDON

2026-57
Validation du règlement intérieur :

Une disposition de la loi NOTRe impose aux collectivités de plus de 1 000 habitants de rédiger un règlement intérieur dans les six mois de son installation. Cette disposition est entrée en vigueur lors du renouvellement général des conseils municipaux de 2020.

L'objet du règlement intérieur est de fixer les mesures concernant le fonctionnement interne du conseil municipal.

Après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur en annexe.

Vote : 17 Pour : 16 Abstention : 1

POUR EXTRAIT CONFORME

MAIRIE DE PLOMODIERN * FINISTÈRE *

LE MAIRE — LA SECRETAIRE

Joël BLAIZE — Gwladys GOUDON